



Actes

Proceedings



Accès à l'eau souterraine et concentration foncière en agriculture irriguée : opportunités ou menaces ? Le cas du périmètre irrigué du Bas-Cheliff (Algérie)

Hichem Amichi¹, Jean-Louis Fusillier², Marcel Kuper³, Sami Bouarfa⁴

¹ UP Systèmes agraires et développement rural, Agroparistech, hichem.amichi@agroparistech.fr

² Cirad UMR G-eau, jean-louis.fusillier@cirad.fr

³ Cirad UMR G-eau, marcel.kuper@cirad.fr

⁴ Cemagref UMR G-eau, sami.bouarfa@cemagref.fr

Introduction

Dans les zones arides et semi arides du Maghreb, l'agriculture irriguée joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement alimentaire et l'aménagement du territoire. En Algérie, la question de l'allocation de la ressource en eau est centrale pour l'avenir du développement agricole des grandes plaines aménagées (Mitidja, Chélif, Mina, Habra...etc.) qui concentrent l'essentiel du potentiel de production agricole du pays. Aujourd'hui toutes ces zones connaissent de fortes perturbations dans leur approvisionnement en eau agricole de surface et enregistrent un accroissement de l'usage de l'eau souterraine pour les besoins d'irrigation dans ces périmètres. Les récents travaux scientifiques dans les périmètres d'irrigation en Algérie et au Maghreb mentionnent l'ampleur de ces phénomènes (Imache *et al.*, 2009, Bouarfa *et al.*, 2009, Hamani *et al.*, 2009).

Le périmètre irrigué du Bas Chélif situé au Nord-Ouest de l'Algérie, illustre parfaitement cette situation dans la mesure où les allocations en eau du réseau public d'irrigation ont été drastiquement réduites à partir des années 90 et l'usage de l'eau souterraine pour l'irrigation est en nette augmentation (Onid, 2009).

En parallèle à cette période de crise hydraulique, un processus de division des exploitations agricoles collectives (EAC) issues de la réforme foncière de 1987, s'est enclenché. L'individualisation progressive des EAC et la déprise d'une partie de ces exploitations, amplifié par le déficit hydraulique, a amené certains agriculteurs à céder leurs terres en location faute de pouvoir les cultiver. Un mouvement informel de transfert de terres s'est engagé en faveur d'agriculteurs apporteurs de capitaux privés, écartés jusque là de l'accès aux terres publiques (Imache *et al.*, 2009). Les agriculteurs repreneurs (locataires), réalisent à leur tour des forages pour exploiter les terres louées malgré l'interdiction formelle de l'Etat ce qui a fait augmenter le nombre de forages illicites dans la zone. Dans ce contexte et en absence de réallocation massive de l'eau de barrage à moyen terme et un contrôle effectif de l'Etat sur la réalisation des forages, l'accès à l'eau de la nappe devient un facteur de différenciation majeur autour duquel les rapports sociaux des exploitations agricoles vont évoluer.

Key words: Eau souterraine, agriculture irriguée, concentration foncière, exploitations agricoles, Bas-Cheliff, Algérie.

Accès différencié à l'eau de surface et souterraine

La réduction massive de l'eau superficielle durant les années 90 a conduit les responsables du secteur hydraulique à réserver l'eau des barrages en priorité pour la survie du capital que représente l'arboriculture. Les quotas en eau alloués au périmètre du Bas Chélif étant très réduits, suffisaient à peine à l'entretien des vergers. La priorité d'accès à cette eau donnée aux détenteurs de vergers sans tenir compte des forages, a créé des inégalités d'accès à l'eau entre les EAC, divisées dans leur majorité. De ce fait, 13% de la totalité d'EAC divisées du sous périmètre de Ouarizane se retrouvent favorisées avec un double accès à l'eau du fait qu'elles possèdent, au même temps, des vergers et un forage alors que 62% d'EAC divisées ne jouissent d'aucun accès à l'eau. Par ailleurs, il y a 17% des exploitations qui bénéficient d'un accès à l'eau de barrage restreint juste pour la survie de

leurs vergers tandis que 8% d'exploitations uniquement, n'ayant pas de vergers, ont pu réaliser des forages grâce à des soutiens financiers familiaux et/ou des arrangements passés avec des détenteurs de capitaux. La ressource en eau souterraine est aussi marquée par un accès différencié déterminé et régulé par les coûts élevés de réalisation et de fonctionnement des forages et un certain contrôle de l'Etat sur l'installation des forages. Les locataires, détenteurs de capitaux et n'ayant pas accès à l'eau de barrage se rabattent sur la réalisation de forages illicites, localisés sur leurs parcelles très morcelées se trouvant en dehors du périmètre d'irrigation.

L'accès à l'eau souterraine est un facteur déterminant dans la différenciation des exploitations agricoles et dans la concentration foncière.

Cet accès différencié à l'eau de surface et souterraine a eu des répercussions sur les trajectoires d'évolution des exploitations agricoles dans le périmètre. On distingue deux trajectoires principales : la première concerne les EAC divisées sans accès à l'eau (souterraine et superficielle) et dont les revenus agricoles nets par actif familial n'atteignent pas les 1400€/an, l'équivalent du SMIC algérien en 2010. Ces dernières deviennent pluriactives pratiquant des céréales en sec avec un assolement biennal et du maraîchage quand ils ont de l'eau. Ils vendent leur force de travail durant une partie de l'année chez les grands maraîchers et parfois à l'extérieur du secteur agricole comme ouvriers afin de compléter leurs revenus. La deuxième trajectoire concerne les exploitations ayant un accès sécurisé et suffisants à l'eau et dont les revenus agricoles nets par actif familial dépassent les 3000€/an. On distingue d'une part les EAC ayant de l'arboriculture et pratiquent du maraîchage sur les terres nues et celles spécialisées dans le maraîchage. D'autres part on retrouve certains locataires qui s'agrandissent de plus en plus favorisés par la détention de forages permise par les capitaux privés qu'ils détiennent et profitant de la déprise des EAC sans eau. Les locataires pratiquent du maraîchage intensif en travail et en intrants, cherchant à rentabiliser les investissements consentis pour la réalisation de forage et la location des terres. Dans ce contexte de crise hydraulique, il paraît clairement que seules les exploitations qui ont un accès sécurisé à l'eau vont pouvoir se développer.

Discussion - Conclusion

La dynamique agraire impulsée par les forages pose à la fois des problèmes environnementaux et d'équité sociale. Au delà de l'effet de rabattement de la nappe que peut provoquer le recours croissant et sans contrôle effectif aux forages pour les besoins d'irrigation, l'eau souterraine, généralement chargée en sel, contribue à l'aggravation du phénomène de salinisation des sols déjà observé dans le Bas Chélif. Du point de vue social il n'en est pas mieux dans la mesure où l'accès à l'eau est globalement réservé à une minorité d'agriculteurs détenteurs de vergers et/ou de capitaux privés tandis qu'une majorité d'exploitants se retrouvent sans eau et s'inscrit ainsi dans un processus de paupérisation. Ces effets et dynamiques agraires généralement inconnus ou ignorés des offices de gestion de l'eau locales et nationales, devraient être pris en compte lors de l'attribution des quotas annuels de l'eau et dans la définition des règles priorisant l'accès à l'eau de surface. En absence de perspective à moyen terme de réallocation de l'eau de barrage pour l'agriculture, un meilleur équilibre entre l'eau de surface alloué à l'agriculture et l'eau souterraine devrait être recherché de façon à ce que les exploitations les plus pauvres puissent y avoir accès.

Références

Bouarfa S, Marlet S, Douaoui A , Hartani T , Mekki I , Ghazouani W, Benaissa I, Vincent B, Hassani F, Kuper M. (2009) Salinity patterns in irrigation systems, a threat to be demystified, a constraint to be managed: field evidence from Algeria and Tunisia. *Irrigation and Drainage.*, 58 ; 273-284, 2009.

Imache A, Bouarfa S, Kuper M, Hartani T, Dionnet M. (2009) Integrating 'invisible' farmers into a regional debate on water productivity: the case of informal water and land markets in the Algerian Mitidja plain. *Irrigation and Drainage.*, 58 : 264-272, 2009.